Politique de développement durable

AGNICO EAGLE

Notre engagement

Dans le cadre de notre politique, nous nous engageons à créer de la valeur pour nos actionnaires tout en exerçant nos activités de façon sécuritaire et responsable sur le plan social et environnemental, en contribuant à la prospérité de nos employés, de leurs familles et des collectivités et en respectant les droits de la personne, les cultures, les coutumes et les valeurs de ceux qui sont touchés par nos activités. Cet engagement se traduit par quatre objectifs fondamentaux : exercer nos activités en toute sécurité, maintenir un milieu de travail sain, protéger l'environnement et traiter nos employés et nos collectivités avec respect.

James D. Nasso Président du conseil d'administration Décembre 2019

Sean Boyd Chef de la direction Décembre 2019

James D. Kasso Skan Borph III

Ammar Al-Joundi Président Décembre 2019

Dans le cadre de la présente politique, nous nous engageons à :

- mettre en œuvre les normes prescrites par les initiatives, les principes, les codes et les programmes internationaux dont Agnico Eagle est signataire en appliquant notre Système intégré de gestion et de suivi des risques;
- évaluer, contrôler et éliminer ou réduire au minimum les risques dans l'ensemble de nos
- promouvoir le leadership, l'engagement personnel et la responsabilisation de tous les employés et entrepreneurs à l'égard de la présente politique;
- évaluer les impacts potentiels et les risques associés à nos activités tout au long du cycle de vie de nos projets ou de nos exploitations, y compris l'impact des décisions d'achat ou d'acquisition fondées sur nos valeurs de développement durable;
- veiller à ce que des ressources suffisantes soient affectées à la mise en œuvre et à la gestion de ces engagements;
- concevoir et gérer nos installations de manière à assurer la mise en place de contrôles et de technologies efficaces afin de réduire au minimum et d'atténuer les risques ciblés;
- mesurer et vérifier régulièrement notre rendement;
- viser l'amélioration continue en fixant des objectifs, en mesurant les résultats par rapport à ces objectifs et en reconnaissant et récompensant le rendement;
- observer nos politiques internes, notre code de conduite professionnelle et d'éthique, les lois et les règlements de tous les pays où nous exerçons nos activités ainsi que les autres normes de l'industrie auxquelles l'entreprise souscrit;
- faire respecter les droits fondamentaux de la personne tels que définis dans la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies et dans les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme;
- mettre en œuvre des plans d'intervention en cas d'urgence et de crise pour faire face aux répercussions possibles d'événements imprévus;
- établir une relation de confiance avec nos parties prenantes et les détenteurs de droits grâce à une communication ouverte et transparente et à la divulgation complète des paiements à tous les paliers de gouvernement.

Respecter NOS EMPLOYÉS



Notre objectif est de maintenir un milieu de travail sain et sécuritaire fondé sur le respect mutuel, l'équité et l'intégrité. Pour y parvenir, nous nous engageons à :

- ne tolérer aucune conduite discriminatoire sur les
- offrir aux employés un système de règlement des griefs équitable et non discriminatoire;
- valoriser la diversité et traiter tous les employés et les entrepreneurs de façon équitable en leur offrant des chances égales à tous les niveaux de l'organisation, sans parti pris;
- embaucher et promouvoir les employés sur la base du mérite;
- offrir une rémunération équitable et concurrentielle;
- faire respecter le principe d'un milieu de travail sans drogue ni alcool;
- préserver la confidentialité des renseignements personnels et privés recueillis sur les employés;
- reconnaître le droit des employés à la liberté d'association;
- offrir aux employés des possibilités de formation et de perfectionnement appropriées;
- consulter et informer les employés et veiller à leur fournir un soutien approprié.



Respecter NOTRE ENVIRONNEMENT



Notre objectif est d'éliminer, de réduire au minimum et d'atténuer l'impact de nos activités sur l'environnement et de préserver sa viabilité et sa diversité. Pour y parvenir, nous nous engageons à :

- réduire au minimum la production de résidus et assurer l'élimination appropriée de ceux-ci;
- réduire au minimum les risques associés à la gestion des stériles, des résidus miniers et de l'eau en recourant aux meilleures pratiques disponibles et applicables;
- déterminer, évaluer et gérer les risques liés aux bassins hydrographiques ainsi que les possibilités de réduire les effets cumulatifs sur les autres utilisateurs;

- mettre en œuvre des mesures visant à préserver les ressources naturelles, y compris l'énergie et l'eau;
- mettre en œuvre des mesures visant à réduire les émissions dans l'air, l'eau et le sol et à réduire au minimum notre empreinte environnementale, y compris la déforestation;
- mettre en œuvre des mesures visant à réduire nos émissions de gaz à effet de serre et à contrer les effets des changements climatiques sur nos activités;
- intégrer les aspects relatifs à la conservation de la biodiversité et à l'aménagement du territoire à toutes les étapes de nos activités;
- restaurer les sites miniers afin d'assurer la stabilité physique et chimique à long terme, et ce, de façon consultative.



Assurer un MILIEU DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE



Nous croyons que tous les accidents et incidents peuvent être évités. Notre objectif est d'assurer un milieu de travail sain et sécuritaire, sans risque de blessure ou d'accident mortel. Nous croyons qu'avec un effort collectif, nous pouvons atteindre l'objectif Zéro accident au travail et améliorer le bien-être des employés, des entrepreneurs et des collectivités. Pour y parvenir, nous nous engageons à :

- utiliser des principes d'ingénierie rigoureux dans la conception et le fonctionnement de nos installations:
- promouvoir la santé et le bien-être général et établir des programmes visant à les préserver;
- offrir une formation appropriée à tous les employés afin qu'ils puissent accomplir leurs tâches en toute sécurité;
- déterminer, prévenir et éliminer ou atténuer les risques en matière de santé, de sécurité et d'hygiène industrielle;
- mettre en œuvre des programmes de santé au travail et d'hygiène industrielle;
- fournir aux employés les outils nécessaires à l'accomplissement d'un travail sécuritaire et efficace;
- maintenir un degré élevé de préparation aux situations d'urgence afin d'intervenir efficacement le cas échéant.



Respecter NOS COLLECTIVITÉS



Notre objectif est de contribuer au développement social et économique des collectivités durables associées à nos activités. Afin d'y parvenir, nous nous engageons à :

- offrir un mécanisme confidentiel de plaintes pour signaler les comportements contraires à l'éthique, illégaux ou irresponsables;
- veiller à ce que le travail des enfants ou toute forme de travail forcé ou obligatoire ne soit autorisé en milieu de travail;
- favoriser un dialogue ouvert, transparent et respectueux avec toutes les communautés d'intérêts et veiller à ce que les activités sur les terres privées et les terres autochtones soient menées avec le consentement libre et éclairé préalable des propriétaires fonciers ou des détenteurs de droits;
- soutenir les collectivités locales et leur pérennité par la mise en œuvre de mesures telles que des programmes de développement, des programmes d'achat local de biens et de services ainsi que des programmes d'embauche de main-d'œuvre locale;
- donner l'assurance que nos exploitations n'appuieront, ne profiteront ou ne contribueront pas à des conflits armés illégaux, à des violations des droits de la personne ou à des violations du droit international humanitaire;
- veiller à protéger le patrimoine culturel contre les impacts négatifs associés aux activités de projet;
- chercher à éviter le déplacement involontaire, et lorsqu'il est inévitable, agir sur la base de consultations efficaces menées auprès des collectivités concernées;
- ne pas explorer ou chercher à mettre en valeur de nouvelles installations minières dans un endroit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial.

